

UNIVERSITÉ DE NEUCHÂTEL

TRAVAUX DU CENTRE DE RECHERCHES SEMIOLOGIQUES

sous la direction de M. Jean-Blaise GRIZE

Archives
UNIVERSITÉ DE NEUCHÂTEL
Centre de Recherches
sémiologiques

L'argumentation antique : Aristote

par Georges Vignaux, Neuchâtel

N° 2 - Janvier 1970

1969-70 N°

SOMMAIRE

I. Introduction : le problème dialectique	1
II. Aristote : vie et écrits	5
III. Rhétorique et argumentation chez Aristote	7
IV. Plan analytique de la Rhétorique	10
V. Les Topiques	27
VI. Plan des Topiques	32
VII. Problématique du langage et conception aristotéli- cienne...	33
VIII. Eléments bibliographiques	39

INTRODUCTION : LE PROBLEME DIALECTIQUE

Il était souhaitable, pensions-nous, d'insister à nouveau sur l'importance de l'oeuvre rhétorique d'Aristote. Pour tous ceux qui, comme nous travaillons sur les phénomènes d'argumentation, elle est un précédent irremplaçable. Nous n'avons pas la prétention d'en recenser ici tous les aspects : les écrits du Stagirite sont trop développés, trop complets pour oser croire les traduire dans un bref résumé.

Dans ce préliminaire, nous insisterons cependant sur une notion rencontrée à la lecture des Topiques, notion qu'Emile Bréhier mentionnait avant nous dans ses Etudes de philosophie antique. La portée de cette notion nous semble plus générale qu'à première vue elle ne paraît. Il s'agit de la notion de problème : considéré comme dialectique, le problème permet la mise en place des arguments en faveur d'une thèse et contre elle. Dans les Topiques, à l'endroit des éléments fondamentaux de la méthode (I, 4, IOI b), Aristote écrit en effet : "Il y a entre un problème et une prémisse, une différence dans l'expression. Si l'on dit en effet : "Est-ce qu'un animal terrestre bipède est la définition de l'homme ?", ou encore : "Est-ce qu'un animal est genre de l'homme ?", c'est une prémisse ; mais si l'on dit : "Peut-on dire qu'un animal terrestre bipède est la définition de l'homme, ou non ?", c'est un problème ; et de même dans les autres cas. Il est par conséquent très naturel que problèmes et prémisses soient en nombre égal, puisque de toute prémisse on peut faire un problème, en remplaçant simplement une expression par l'autre."

La perspective est donc toute différente de la définition mathématique, telle qu'on la trouve dans le Commentaire sur Euclide de Proclus, où si le théorème est la proposition à démontrer, le problème est une tâche géométrique et surtout une tâche de construction. Si l'essentiel dans la géométrie c'est la théorie, les problèmes participent tous de la théorie mais les théorèmes ne participent pas de la "genèse". Tout ce qui découle des principes est saisi par la preuve. Ainsi le théorème est l'élément le plus universel. Au théorème revient la fonction méthodologique proprement dite tandis que le problème est une explication. Pour l'opération scientifique, c'est

essentiellement le théorème qui importe.

Face à cette définition restrictive, nous devons constater l'importance opératoire de la conception dialectique du problème, avancée par Aristote. E. Bréhier souligne justement qu'avec cette conception, nous avons "un des points de départ de la philosophie", dans la mesure où, par la-même, les affirmations de portée philosophique générale sont devenues "problématiques".

Pour qu'il y ait problème, il faut commencer par douter, et si le problème mathématique suppose une connaissance scientifique antérieure, le problème dialectique suppose aussi un ensemble d'assertions préalables, d'opinions plus ou moins probables. Ce type de matériaux constitue bien sûr un danger, ce danger c'est que la philosophie en reste à l'exposition du pour et du contre sans conclusion. Cette situation a été celle des Sophistes des V^e et IV^e siècles et E. Bréhier souligne que sans Socrate, la philosophie n'en serait peut-être pas sortie. En effet, l'examen dialectique que Socrate fait de son interlocuteur crée chez ce dernier la conscience de la contradiction interne : le problème revient à devoir sortir de l'opinion instable, à découvrir des assertions philosophiques certaines donc soustraites à l'examen dialectique.

"En philosophie, un problème bien posé est un problème résolu" a écrit H. Bergson. Sans être aussi affirmatifs, nous devons reconnaître que si les problèmes philosophiques sont bien des moments dans une pensée générale qui contient leur écriture et leur solution, la contribution d'Aristote reste importante. Cette contribution met plus que jamais en évidence le rôle fondamental de l'argumentation car, toujours selon Aristote, "la possibilité d'apporter aux problèmes des arguments dans les deux sens nous fera découvrir plus facilement la vérité et l'erreur dans chaque cas".

Ainsi, la déduction "naturelle" que manifestent les raisonnements non scientifiques apparaît bien comme une "formule d'argumentation" ; elle est dialectique dans la mesure où ses points de départ sont des idées admises. Par contre, précise Aristote, il s'agira de "démonstration" lorsque les prémisses de la déduction seront "des affirmations vraies et premières". Apparemment, nous avons là, l'opposition qui deviendra traditionnelle entre raisonnement scientifique de type démonstratif et argumentation.

Ceci amènera C. Perelman au début de son Traité de l'Argumentation à fonder l'argumentation sur la notion d'auditoire, opposant la démonstration sous forme de "suite déductive dont les premiers éléments sont fournis par celui qui a construit le système axiomatique" et l'argumentation, c'est-à-dire l'acte "d'influer au moyen de discours sur l'intensité d'adhésion d'un auditoire à certaines thèses" (I, §I, p.18).

En fait, nous pensons qu'il s'agit là d'une interprétation trop particulière de la conception aristotélicienne : définir les cadres de l'argumentation ne conduit pas nécessairement à l'opposer à la démonstration et à la logique formelle. Aristote distingue en effet démonstration à partir d'affirmations vraies et premières, déduction dialectique à partir d'idées admises et déduction éristique à partir "d'idées qui se présentent comme des idées admises sans en être réellement". La signification exacte du concept "idées admises" apparaît immédiatement importante. "Il faut souligner, note J. Brunschwig, que le caractère 'endoxal' d'une opinion ou d'une idée, est une propriété qui lui appartient de fait : les énoncés 'endoxaux' sont ceux qui ont des garants réels, qui sont autorisés ou accrédités par l'adhésion effective que leur donnent, soit la totalité ou la quasi-totalité des hommes, soit la totalité ou la quasi-totalité des représentants de ce qu'on peut appeler l'opinion éclairée." (Topiques, notes complémentaires, p. 113).

Ceci met en évidence l'aspect nuancé des niveaux "d'admission" des prémisses, de ces distinctions dont même pour Aristote, on ne peut donner "une expression rigoureusement exacte". L'aspect argumentatif incontestable de certains textes scientifiques nous conduit à juger comme arbitraire la distinction entre argumentation et démonstration de type formel. Plus réaliste nous semblerait la distinction de catégories spécifiques d'argumentation, selon les objets ou les disciplines, à travers une démarche commune de type dialectique. Le parallèle avec l'histoire de la philosophie peut sembler explicite à ce sujet : bon nombre d'étapes philosophiques (Descartes, Maine de Biran, Bergson) progressent ainsi par théorèmes davantage que par problèmes, au sens où nous le traduisions plus haut. L'activité du penseur consiste alors "à changer la position des problèmes" (E.Bréhier). C'est à ce point précis

qu'interviennent, nous semble-t-il, les phénomènes d'argumentation et nous rejoignons ici le passage consacré par Aristote à définir l'utilité du traité des Topiques (I, I, IOI a).

Au-delà de tout cet arsenal de techniques avec lequel on la confond souvent, au-delà des contacts avec autrui et des interactions avec l'auditoire qu'à peut-être trop privilégiées C. Perelman, l'argumentation apparaît bien comme la démarche commune à toute activité intellectuelle, et non pas seulement préliminaire. Que ses articulations logiques se prêtent mal aux écritures existantes ne signifie pas, de plus, une opposition ou même un caractère irréductible à tout formalisme. Elle est une vraie méthode de recherche, pas seulement capable de nous amener à "discerner en chaque matière le vrai et le faux", mais aussi une des mieux aptes à nous faire progresser sur tous les plans de la réflexion ; et les éléments de type psychosocial qui y interviennent, s'ils apportent une complexité non négligeable dans notre étude, sont aussi une garantie de richesse et de complétude qui inscrit bien l'analyse de l'argumentation dans le domaine des sciences sociales et de la sémiologie.

G. VIGNAUX

ARISTOTE: VIE ET ECRITSVie :

- né en 384 av. J.C., originaire de Stagire, ancienne colonie ionienne sur la côte orientale de la Chalcidique.
- arrive à Athènes à dix-huit ans et entre à l'Académie, école fondée et dirigée par Platon. Il y demeura jusqu'à la mort de Platon, collaborant à l'enseignement et publiant ses premiers écrits, engageant avec Isocrate, chef de l'école rivale, une controverse sur la rhétorique.
- lorsque Platon mourut en 348, son neveu et héritier Speusippe devint le chef de l'école. Aristote quitta alors l'Académie et se rendit en Troade puis à Lesbos. En 343, il devint précepteur d'Alexandre, fils de Philippe de Macédoine.
- vers 355, revint à Athènes et ouvrit un gymnase voisin du temple d'Apollon Lycien et dénommé le Lycée, école rivale de l'Académie, dirigée alors par Xénocrate qui avait succédé à Speusippe.
- pendant douze ans, enseignement, livres et science.
- en 323, réveil du parti antimacédonien : Aristote suspect, se réfugie à Chalcis où il meurt en 322 (62 ans).

Ecrits :

- I. Ouvrages exotériques, destinés à la publication, sous forme souvent de dialogues, aujourd'hui perdus.
- II. Ouvrages acroamatiques, composés pour un auditoire, sous forme de petits traités séparés, souvent réunis sous un titre commun (ex: Physique ou Métaphysique), rassemblés en un Corpus aristotelicum par Andronicus de Rhodes, le dixième successeur d'Aristote à la tête de l'école péripatéticienne, au Ier siècle avant notre ère.
- III. Traités de logique dont l'ensemble constitue l'Organon:
 - 1) Catégories (éléments du discours, termes du langage);
 - 2) De Interpretatione qui traite du jugement et de la proposition ;
 - 3) Analytiques :
 - Premiers Analytiques : syllogisme et raisonnement formel ;
 - Seconds Analytiques : démonstration et raisonnement scientifique ;
 - 4) Topiques : méthode d'argumentation générale applicable à tous les domaines pratiques et pas seulement scientifiques (8 livres), complétés par un 9^e livre: les Réfutations sophistiques qui sont l'examen des

principaux types d'arguments captieux.

IV. Après l'Organon, écrits physiques consacrés à l'étude de la nature :

- Physique ;
- Traité de l'âme ;
- Parva naturalia (petits traités physiologiques) ;
- Histoire des animaux (étude descriptive) ;
- De partibus animalium ;
- De motu animalium ; mécanique animale
- De incessu animalium ;
- De generatione animalium ; embryologie
- Métaphysique (14 livres) ;
- Ethique ;
- Politique ;
- Rhétorique ;
- Poétique.

RHETORIQUE ET ARGUMENTATION CHEZ ARISTOTE

Technique élaborée empiriquement à partir de l'analyse des oeuvres oratoires et inventée par les Siciliens Corax et Tisias (IV^e siècle av. J.C.), la rhétorique s'est surtout constituée dans les démocraties grecques de l'Antiquité. Elle a été développée par les Sophistes Protagoras et Gorgias. Platon et Aristote vont lui donner une base philosophique en la fondant sur la connaissance des passions. Le domaine de la rhétorique en effet, ne sera pas celui de la science démonstrative et, l'orateur ne s'occupant que du vraisemblable, sa tâche sera de convaincre, non par l'analytique mais par la dialectique, notamment à l'aide du syllogisme dialectique reposant sur des majeures non certaines mais probables. Par suite, les procédés de l'orateur dépendront non seulement de la nature de l'objet mais des dispositions de l'auditoire auquel il devra s'adapter.

Ainsi, Aristote, s'il est bref sur la forme du discours, décompose par contre, avec le plus grand soin, les mouvements de l'âme que le discours doit provoquer : amour, haine, colère, honte, etc. Et, si Platon avait fait de la dialectique le tout de la philosophie, Aristote abaisse la dialectique ou art de la discussion au rang d'un exercice, qui n'apporte pas une certitude parce qu'elle a égard non pas aux choses mêmes, mais aux opinions des hommes sur les choses. Ce qui définit alors la dialectique, c'est moins la structure logique du raisonnement que les rapports humains qu'elle implique. La théorie de la proposition composée d'un sujet et d'un attribut est à la base de la logique aristotélicienne et tout le problème dialectique consiste à 'tester' au niveau de l'auditoire si un attribut appartient ou non à un objet. Une proposition est une 'protasis' c'est-à-dire une affirmation qu'on présente à l'approbation d'un interlocuteur et tout problème consiste en effet à se demander si un attribut appartient (ou n'appartient pas) au tout (ou à une partie) d'un sujet. Les Topiques, dans leurs applications pratiques, donnent ainsi les moyens d'éprouver dans quelle classe un attribut donné, avec les règles permettant de discuter si, par exemple, une attribution admise par le répondant est valide.

Il faut se souvenir que la logique a deux origines :

la rhétorique, telle que l'avaient pratiquée Tysias, Thrasimaque et Gorgias, et la dialectique platonicienne qu'Aristote avait apprise à l'Académie. La topique est donc l'art de découvrir et d'utiliser les propositions générales qui peuvent servir de point de départ à toutes sortes de raisonnements probables. Elle est née de la dialectique, de la discussion dialoguée qui met les notions à l'épreuve ; elle doit permettre de choisir à bon escient en réfutant la thèse opposée. Si la discussion doit s'achever par un accord, dans la topique et la dialectique, les conclusions retenues sont seulement probables, alors que l'analytique démontre des conclusions certaines.

Les Analytiques, ne recherchent que les conditions de la certitude scientifique ; la dialectique, au contraire, peut s'appliquer à un sujet quel qu'il soit, en l'absence même de connaissance certaine : "Le but de ce Traité est de trouver une méthode qui nous mette en mesure de tirer des conclusions sur tout problème posé, en partant d'opinions admises". (Topiques, I, I, 100 a). Socrate, déjà, usant dans la discussion des mêmes procédés que les Sophistes, s'en distinguait en découvrant dans le dialogue un moyen de découverte de la vérité. C'est seulement en vertu de la sincérité intellectuelle que la dialectique peut devenir un instrument de connaissance. Elle sera pour Platon, la méthode suprême de la science, celle qui nous fait connaître, à travers l'idée du Bien, l'essence de chaque chose ; Mais, chez Socrate, la dialectique a un autre aspect : elle sert aussi à mettre à l'épreuve l'opinion d'autrui, à confondre un interlocuteur. C'est cet aspect critique de la dialectique socratique que retient notamment Aristote : art du raisonnement indépendant de la connaissance d'aucun objet déterminé, art formel avec une technique, capable de servir d'auxiliaire à la science, art enfin de la discussion, préparant le terrain à la recherche scientifique. Et Aristote revendique pour l'art de tirer des conclusions le mérite d'en avoir le premier dégagé les règles (Topiques). La rhétorique, avec lui, devient le correspondant de la dialectique. Ramenée à l'art de l'argumentation, la rhétorique est une application de la dialectique, la forme que cette dernière revêt, lorsque sortant des écoles et du champ des discussions théoriques, elle s'exerce devant les tribunaux et les assemblées

politiques.

Il s'agit alors, non pas d'établir des conclusions rigoureusement nécessaires mais de défendre une thèse par des raisons probantes, de la rendre probable, c'est-à-dire digne d'être acceptée comme vraisemblable, comme ayant les plus grandes chances d'être en accord avec la vérité. Quand il s'exerce en toute rigueur, à partir de prémisses vraies et certaines (démonstration, syllogisme scientifique), le raisonnement produit la science, mais il peut s'exercer aussi à partir de thèses qu'il est impossible de démontrer et dont on veut cependant, éprouver la vérité. Considérée dans cette fonction critique, la dialectique est alors l'auxiliaire de la science.

Néanmoins, la dialectique, étrangère à la science, est capable de plaider également le pour et le contre, de défendre des thèses opposées. Elle est donc susceptible d'un usage ambigu et l'orateur honnête doit connaître toutes les ressources dont peut user un adversaire déloyal, afin de n'en être point dupe. Les arguments rhétoriques, d'autre part, en raison de leur caractère dialectique, ne produisent jamais une conviction parfaite. C'est pour cela qu'Aristote, bien qu'il condamne la rhétorique passionnelle, envisage d'autres moyens de persuasion : ceux qui découlent du caractère de l'orateur et ceux qui font appel aux dispositions de l'auditeur. Leur usage requiert de l'orateur, une instruction qui dépasse l'art formel de la dialectique et s'étende à l'étude théorique des mœurs et des vertus d'une part, à celle des affections d'autre part. La rhétorique apparaît comme un développement de la dialectique, impliquant la connaissance de l'éthique, subordonnée elle-même à la politique. Mais surtout, la définition qu'en donne Aristote met fin à toute confusion sophistique et consacre la rupture entre la science et les thèses fondées sur l'autorité : la dialectique rhétorique, fondée sur l'opinion, est reconnue pour ce qu'elle est. N'ayant plus pour finalité la recherche de la vérité, l'argumentation y contribue cependant, en tant que partie du système logique aristotélicien, dont elle est un des principaux aspects méthodologiques : Cette 'situation' de l'argumentation traduit toute l'originalité de la conception aristotélicienne. L'histoire l'a peut-être oubliée ; Elle ne l'a pas détruite.

PLAN ANALYTIQUE DE LA RHETORIQUE (Livres I et II)

Le titre : "Art rhétorique" semble être la traduction la plus exacte du titre de l'ouvrage. Il ne s'agit pas d'un recueil de leçons, mais plutôt de l'exposé d'une techné propre à l'art oratoire.

Une techné : "Puisqu'il existe un art architectural, que c'est la même chose qu'une qualité rationnellement créatrice, qu'il n'est point de techné qui ne soit rationnellement créatrice, ni une telle qualité qui ne soit une techné, celle-ci est la même chose qu'une qualité créatrice raisonnant selon la vérité. Toute techné est relative à la production ; instituer une techné, c'est chercher spéculativement les moyens de produire une des choses qui peuvent indifféremment être ou n'être pas, et dont l'origine est dans l'agent créateur, non dans l'objet créé".
(Eth. Nic., VI, 4, II40 a 6).

La techné vise à produire. Elle est donc poétique et non pratique, car sans rapport avec la vie morale. Elle n'est pas non plus la science et chez elle, la connaissance a une fin distincte d'elle-même : la production. La techné ainsi conduit notre faculté créatrice.

Plan : Les livres I et II étudient l'argumentation, noyau du discours ; le livre III est consacré à la forme.

Chapitre I : rapports rhétorique/dialectique : Aristote dit de la rhétorique qu'elle est l'antistrophe de la dialectique. Il veut signifier par là non une correspondance rigoureuse, mais une analogie. On a ainsi de la gymnastique à la rhétorique, une série d'analogies dont l'emprunt à Platon est visible (Gorgias, 46B-465E).

	gymnastique =	médecine =	justice
<u>cosmétique</u>	<u>cuisine</u>	<u>rhétorique</u>	

Rhétorique et dialectique sont dans le même rapport avec la science : vérité pour cette dernière, probabilité pour les deux arts. De plus, la rhétorique comme la dialectique n'exige aucune compétence particulière et sont du domaine commun. Prenons ainsi l'exemple de l'éloquence judiciaire : accusation et défense peuvent y être présentées de façon technique ou routinière (aptitude ou habitude). Si le but est atteint dans les deux cas, il faudra rechercher spéculativement les causes de succès pour trouver la méthode que définira la techné, en en posant les principes.

Les prédé-
cesseurs
d'Aristote :

Pour Aristote, compilateurs de techniques n'ont même pas tenté cette démarche de type inductif. Ils n'ont jamais considéré l'enthymème qui constitue pourtant le procédé principal de la persuasion. Aristote est le premier à avoir exposé la théorie de ce syllogisme aux prémisses seulement vraisemblables, parfois nécessaire. Par suite le travail de ses prédécesseurs apparaît comme un inventaire des moyens de gagner l'opinion des juges. S'ils ont décrit les parties du discours, Aristote seul en a considéré les aspects logiques, sur le plan de l'argumentation et des preuves. Enfin, le genre judiciaire a essentiellement retenu leur attention. Or, les genres délibératifs en morale et en politique, apparaissent souvent plus intéressants.

A quoi sert
la rhétorique :

1. Le vrai est plus persuasif que le faux. Si des plaideurs ayant raison sont vaincus par des adversaires ayant tort, c'est à cause de leur ignorance technique.

2. Tous les humains ne sont pas capables de recevoir un enseignement scientifique : la rhétorique est aussi un moyen de vulgarisation, à partir d'opinions communes.

3. La rhétorique, comme la dialectique, permet de persuader les contraires. On peut ainsi prévoir l'argumentation adverse et être capable de la réfuter, en conservant une préoccupation morale.

4. Ne pas user du langage ni l'exercer est encore plus grave que de ne pouvoir se défendre physiquement.

Chapitre II :
La rhétorique :

Elle est l'art, non de persuader, mais de découvrir tous les aspects persuasifs d'un cas. Distinguant le persuasif réel du persuasif apparent, comme la dialectique le fait pour syllogisme vrai et syllogisme apparent, elle est un art logique complément de l'Organon.

Les preuves :

Les moyens de persuasion ou preuves sont :

1. extra-techniques : non fournies par l'orateur qui peut les utiliser (témoignages, aveux).

2. techniques : trouvées par la méthode de l'orateur et présentées dans son argumentation. Les trois sortes de preuves techniques sont :

a) le caractère de l'orateur : sa personnalité morale et l'impression qu'il fait sur l'auditoire ;

b) la disposition de l'auditoire qui dépend des passions suscitées ou éveillées par l'orateur ;

c) le discours qui démontre ou paraît démontrer, en

faisant sortir la vérité des raisons persuasives impliquées dans chaque cas.

L'exemple et l'enthymème .

Les raisonnements qui servent à la démonstration réelle ou apparente sont l'exemple et l'enthymème qui équivalent, le premier à l'induction, le second au syllogisme de la dialectique (cf. Premiers Analytiques, II, 23, 68b13).

Les syllogismes.

Les syllogismes de la rhétorique sont en grande majorité vraisemblables et non nécessaires, se fondant sur des prémisses vraisemblables et aussi sur des indices. Le vraisemblable (par définition ce qui se produit le plus souvent), est dans la relation du général au particulier. L'indice définit le rapport d'une chose à une autre, soit du général au général au particulier, soit du particulier au général.

L'exemple "est une induction" et considère seulement les rapports de la partie à la partie ou du semblable au semblable. Les deux termes doivent y être du même genre et le terme exemple doit être plus connu.

Chapitre III : les genres.

La rhétorique distingue trois genres selon que les auditeurs sont ou spectateurs ou juges et selon que dans ce dernier état, ils jugent du passé ou de l'avenir. Ces genres sont :

- a) le délibératif où l'on conseille ou dissuade ;
- b) le judiciaire où l'on accuse ou défend ;
- c) l'épidictique où l'on loue ou blâme.

Les temps sont différents : on délibère sur l'avenir, on juge le passé, on loue ou on blâme le contemporain.

Les fins sont aussi différentes : le délibératif vise l'utile ou le nuisible, le judiciaire le légal ou l'illégal, l'épidictique le beau ou le laid.

Les lieux communs aux trois genres sont : le possible et l'impossible, le grand et le petit, le plus et le moins, l'universel et l'individuel (un lieu est une "région" où on peut trouver des arguments).

Chapitre IV : les sujets de délibération.

Aristote va traiter des espèces particulières aux trois genres dans l'ordre : délibératif, épidictique, judiciaire. On ne peut faire un recensement complet et rigoureux des sujets de délibération. Ceux qu'on peut distinguer sont : a) les revenus, b) la guerre et la paix, c) la protection du territoire, d) l'importation et l'exportation, e) la législation. Aller plus loin conduit à

entrer dans le domaine de la Politique.

Chapitre V :
le bonheur.

La fin de toute délibération est le bonheur. On conseille ce qui y mène, on déconseille ce qui l'empêche. Aristote propose plusieurs définitions de ce bonheur : bien vivre, moyens d'existence suffisants, vie agréable et prospérité. Il énumère les parties constitutives de ces situations : noblesse, amis, honnêteté, richesse, enfants, etc. Ce sont peut-être des définitions mais elles ont déjà la forme d'arguments.

Chapitre VI :
le bien.

Le bonheur étant la fin, on délibère non sur lui, mais sur les actions permettant de l'atteindre. Ces moyens sont utiles et l'utile est bon. Aristote va donc donner une définition des lieux au sujet du bien et de l'utile. Après avoir ainsi montré des consécutions (du précédent, du concomitant, du subséquent, du contraire réciproque) dans l'acquisition des biens et la perte des maux, puis la production du bonheur par les vertus, du plaisir par l'agréable et le beau, Aristote examine les biens incontestés puis les prémisses relatives aux biens contestables. Il y voit autant de sources d'arguments.

Chapitre VII :
le bien et
l'utile.

Applicant ensuite le lieu du plus et du moins au bon et à l'utile, Aristote les considère sur le plan de la relativité.

1. Les deux termes sont de même genre et l'excédent comprend l'excédé.

2. Ils sont de genres différents : si un genre est plus élevé, les degrés du supérieur sont aussi plus élevés que les degrés correspondants de l'inférieur.

Au cas où l'un des termes est origine, cette origine est un point de départ parce qu'elle est une cause, et toutes les causes sont des origines. Origine et cause sont dans un rapport de consécution. Aristote mentionne deux origines : existence et naissance. La Métaphysique (IV, I, 1013 a 17) en signale une troisième analogue à la connaissance. Il existe d'autre part quatre genres de causes : la matière, la forme, l'impulsion et la fin.

Dans les moyens de comparaison, figurent l'amplification (énumération des constituants), la combinaison et l'accumulation.

Aristote ayant passé en revue les développements de l'Ethique, aborde ensuite les considérations fournies par la Politique.

Chapitre VIII :
le genre déli-
bératif et
l'intérêt.

Le genre délibératif ne doit considérer que l'intérêt, ce qui sauvegarde la constitution. Si la décision du corps souverain est souveraine, ce corps souverain varie selon les constitutions. Aristote ne fait que résumer ici sa classification des constitutions (*Politique*, III, 7).

Des constitutions.

La *Politique* (III, 7) énumère trois conditions normales (Monarchie, Aristocratie et Politie) et trois déviations correspondantes (Tyrannie, Oligarchie et Démocratie). La Rhétorique retient quatre formes: démocratie, oligarchie, aristocratie, monarchie, en les définissant par la structure correspondante du pouvoir. Les arguments concernant chaque institution seront relatifs aux habitudes, (nstitutions et intérêts. Ils seront donc reliés notamment aux fins des institutions, c'est-à-dire la liberté pour la démocratie, la richesse pour l'oligarchie, le maintien des institutions pour l'aristocratie et la garde du tyran pour la tyrannie.

Chapitre IX :
le genre
épidictique.

Il est consacré au genre épideictique dont le lieu le plus propre est la vertu, plus exactement la faculté de se procurer des biens, de les conserver et de rendre service à autrui. Dans l'*Eth. Nic.* (II, 4, 1105 b 19), elle est plutôt un habitus qui se manifeste par le choix réfléchi du juste milieu. Aristote énumère ainsi les vertus (justice, courage, prudence, etc.) et les actes louables sous la forme argumentative. Il recommande l'emploi des approximations amplificatrices et conseille de tenir compte des goûts et préjugés de l'auditoire. Il distingue l'éloge du panégyrique, le premier portant sur une vertu, le second sur une action vertueuse. Il montre encore comment on peut passer de l'éloge au conseil, du genre épideictique au délibératif et réciproquement. Il donne enfin des exemples d'agrandissement ou amplification pour l'éloge et d'amoindrissement pour le blâme. L'amplification convient au genre épideictique, l'exemple au délibératif, l'enthymème au judiciaire.

Chapitre X :
le genre
judiciaire.

Les chapitres X à XV traitent de ce dernier genre. Pour trouver leurs prémisses, l'accusation et la défense doivent connaître : 1) les causes ou intentions de l'acte, 2) les habitus des agents, 3) les caractères et habitus des patients.

Les causes.

L'acte injuste consiste à nuire volontairement et illégalement (trois conditions : préjudice, intention et violation de la loi).

L'acte
illégal.

L'acte est illégal soit au regard de la loi particulière, en général écrite, soit au regard de la loi universelle, non écrite. L'acte est volontaire quand les agents ont connaissance de ce qu'ils font et ne subissent pas de contrainte. Aristote distingue encore entre acte non volontaire et acte involontaire : l'acte fait par ignorance est non volontaire ; l'acte que suit une peine et dont on se repent est involontaire.

Le choix a une extension moindre que l'acte volontaire : on peut vouloir mais non choisir quelque chose d'impossible. Les causes générales de l'acte injuste sont le vice et l'intempérance, le premier étant le contraire de la vertu, la seconde étant l'incapacité de réfréner les passions.

Les causes des impulsions ou répulsions peuvent être extérieures ou intérieures à l'agent. Extérieures : chance, nature, contrainte; intérieures : habitude, réflexion, colère, désir. Les faits dus à la chance ont une cause indéterminée, n'ont pas de cause finale, ne sont ni constants ni fréquents, ni réglés par un ordre préfixé.

La définition de la nature est proche de celle de la Physique (II, I, 192 b) où Aristote caractérise les êtres naturels par un principe de mouvement ou de repos.

Pour la colère, Aristote la distingue de la vengeance qui a pour fin la satisfaction de l'agent.

En résumé, tous les actes qui dépendent d'une cause intérieure à l'agent sont ou paraissent bons ou agréables. On agit toujours en vue de l'utile ou de l'agréable.

Chapitre XI :
le plaisir.

Le chapitre XI commence par un postulat, le plaisir, **considéré comme mouvement de l'âme ramenée à son état de nature**. Tout ce qui est conforme à notre nature est agréable, tout ce qui la contrarie est pénible.

En énumérant les plaisirs intellectuels, Aristote insiste sur l'importance de l'imagination, accompagnant le souvenir et l'espoir.

Chapitre XII :
les habitus
de l'agent et
du patient.

Puisque l'accusation et la défense doivent considérer les habitus des agents, délinquants ou victimes, le chapitre XII examine sous l'angle du possible (lieu) ces habitus : agents enclins à l'injustice et patients exposés à l'injustice. Les chapitres XIII et XIV abordent l'appréciation de la culpabilité. Le lieu du plus et du moins est appliqué à l'acte injuste.